



NATIXIS

Global Markets Operations
Derivatives, Treasury and Forex Operations
5 Avenue de la Liberté
94220 Charenton-Le-Pont
ird.docs@natixis.com

Paris, le 09 février 2026

Notre référence : 19882614M
USI/UTI : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63SFOEXOTIC19882614M000074P2000000
Votre référence :

**CONFIRMATION D'UNE OPERATION
DE GARANTIE DE TAUX**

Cette confirmation annule et remplace tout autre confirmation préalablement reçue

Nous vous confirmons ci-après (la « **Confirmation** ») les termes d'une opération d'échange de Conditions d'Intérêt (la « **Transaction** »), régie par la Convention-Cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme, conclue entre NATIXIS (« **Partie A** ») et EMEIS (« **Partie B** ») (la « **Convention** »), et les stipulations des Additifs Techniques, publiés par la Fédération Bancaire Française à la Date de Conclusion de la Transaction (tel que ce terme est défini ci-dessous), dont chaque Partie reconnaît avoir connaissance.

En cas de contradiction entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention, les stipulations de la Confirmation prévaudront conformément à l'Article 4.3 de la Convention.

TERMES GENERAUX :

LEI NATIXIS : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63

Notre référence : 19882614M

UTI/USI : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63SFOEXOTIC19882614M000074P2000000

Date de la Convention-
Cadre : 13 mars 2003

Date de Conclusion, heure
de Conclusion : 09 février 2026 13:52:17 HEC

19882614M, 1/6

Date de Commencement : 31 mars 2026

Date d'Echéance : 31 décembre 2027

Montant Notionnel/Devise : 250 000 000,00 EUR

Agent : NATIXIS

CARACTERISTIQUES DE LA TRANSACTION :

Tableau d'amortissement du Montant Notionnel applicable aux Montants Fixes en **EUR**

Début de Période d'Application	Fin de Période d'Application*	Montant Notionnel
31 mars 2026	30 juin 2026	250 000 000,00
30 juin 2026	30 septembre 2026	250 000 000,00
30 septembre 2026	31 décembre 2026	250 000 000,00
31 décembre 2026	31 mars 2027	250 000 000,00
31 mars 2027	30 juin 2027	250 000 000,00
30 juin 2027	30 septembre 2027	250 000 000,00
30 septembre 2027	31 décembre 2027	250 000 000,00

* Cette date est soumise à la convention de report de Jour Ouvré pour la détermination des Périodes d'Application des Montants Fixes

Tableau d'amortissement du Montant Notionnel applicable aux Différentiels en EUR

Début de Période d'Application	Fin de Période d'Application*	Montant Notionnel
31 mars 2026	30 juin 2026	250 000 000,00
30 juin 2026	30 septembre 2026	250 000 000,00
30 septembre 2026	31 décembre 2026	250 000 000,00
31 décembre 2026	31 mars 2027	250 000 000,00
31 mars 2027	30 juin 2027	250 000 000,00
30 juin 2027	30 septembre 2027	250 000 000,00
30 septembre 2027	31 décembre 2027	250 000 000,00

* Cette date est soumise à la convention de report de Jour Ouvré pour la détermination des Périodes d'Application des Différentiels

MONTANT FIXES :**Payeur des Montants Fixes :**

Montant Fixe :	Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Fixe, et de la Base de Calcul des Montants Fixes.
Taux Fixe :	Plus 0,09% l'an
Base de Calcul des Montants Fixes :	Base Exact/360, Ajustée
Période d'Application des Montants Fixes :	Toute période de 3 mois débutant le dernier jour de Juin, Septembre, Décembre, Mars de chaque année civile à compter du 31 mars 2026 jusqu'à la Date d'Echéance.
Dates de Paiement des Montants Fixes :	Le dernier jour de chaque Période d'Application du Montant des Montants Fixes.

Acheteur :

Vendeur NATIXIS

DETERMINATION ET VERSEMENT DES DIFFERENTIELS :

Taux Variable :	EUR-EURIBOR-Reuters 3 Mois
Taux Garanti :	Taux Plafond (PLF) 2,20 % l'an.

Date de Détermination de Taux Variable : 2 Jour(s) Ouvré(s) précédant chaque début de Période d'Application des Montants Différentiels.

Base de Calcul des Montants Différentiels : Base Exact/360, Ajustée

Période d'Application des Montants Différentiels : Toute période de 3 mois débutant le dernier jour de Juin, Septembre, Décembre, Mars de chaque année civile à compter du 31 mars 2026 jusqu'à la Date d'échéance.

Dates de Paiement des Montants Différentiels : Le dernier jour de chaque Période d'Application des Montants Différentiels.

Détermination de Jours Ouvrés relatifs aux :

Dates de Paiement des Montants Différentiels : Jour Ouvré TARGET

Dates de Paiement des Montants Fixes : Jour Ouvré TARGET

Période d'Application des Montants Différentiels : Jour Ouvré TARGET

Période d'Application des Montants Fixes : Jour Ouvré TARGET

Dates de Détermination des Taux Variables : Jour Ouvré TARGET

Report de Jour Ouvré pour :

La détermination des Dates de Paiements des Montants Différentiels : Jour Ouvré suivant sauf mois suivant

La détermination des Dates de Paiement des Montants Fixes : Jour Ouvré suivant sauf mois suivant

La détermination des Périodes d'Application des Montants Différentiels : Jour Ouvré suivant sauf mois suivant

La détermination des Périodes d'Application des Montants Fixes : Jour Ouvré suivant sauf mois suivant

ETABLISSEMENTS :

NATIXIS :

Le lieu de conclusion de la Transaction est Paris.

Le lieu de booking de la Transaction est Paris.

Le lieu de paiements et livraison de la Transaction est PARIS

EMEIS :

PAR

NOTIFICATIONS ET PAIEMENTS :

Instructions de Paiement :

Instructions pour les paiements à NATIXIS

Devise : EUR
Banque de paiement : -
Swift : NATXFRPPMAR
Bénéficiaire : NATIXIS
A/C: FR7630007000110001048019244

Instructions pour les paiements à

Devise :
Banque de paiement : -
Bénéficiaire : -
A/C:

DECLARATIONS :

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente Transaction par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de la Transaction et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre partie.

Chaque Partie intervient comme partie à la présente Transaction, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.

Chaque Partie déclare et atteste conclure cette Transaction en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par l'une des Parties relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; chacune des Parties reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de l'autre Partie.

AUTRES STIPULATIONS :

Sous réserve de toute stipulation contraire de la Convention ou de la présente Confirmation, les Parties conviennent que la Convention et la présente Transaction constituent un contrat juridiquement autonome de tout autre contrat ou dette.

Elles conviennent en outre que l'annulation, la résiliation, le remboursement ou la résolution de cet autre contrat ou dette n'entraînera pas la caducité de la Convention ou de la présente Transaction.

Dans l'hypothèse où la Convention ou la Transaction serait toutefois déclarée caduque par une juridiction compétente, cette caducité ne vaudra que pour l'avenir et ne produira aucun effet rétroactif. Les Parties conserveront l'intégralité des sommes perçues au titre de la Convention et des Transactions concernées et ne seront, en conséquence, tenues d'aucune obligation de restitution l'une envers l'autre de tout ou partie des sommes ainsi perçues. En outre, la Partie concernée devra payer à l'autre Partie un montant égal au Solde de Résiliation, déterminé par NATIXIS conformément à l'article 8.1 de la Convention, qui serait payable au titre de la Convention si les Transactions concernées étaient résiliées à la date de notification de la caducité.

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette Confirmation dûment signé par vos représentants habilités.

NATIXIS

Par :
Nom et Qualité :
Date :



Valérie JOUJEH



Nicolas CHAUVET

Pour votre information l'opération est déclarée dans le cadre de la réglementation EMIR avec le code UPI QZQ2G06W2635